



Après un an d'exercice, je viens d'obtenir un versement de 4700 €. Cette somme est-elle imposable ?

Réponse

Oui, comme toute aide publique, le montant versé par la Région est imposable et vous êtes tenu de le déclarer au titre de vos revenus.

Cette réponse a-t-elle été utile ?

Oui

Non

Questions liées à cette réponse

Questions

[Financement a posteriori des études en masso kinésithérapie : Cumul et Imposition de l'Aide](#)

[> Retour à la FAQ](#)